

L'édito

Le numéro 4 du Cactus illustrant les débordements de nos édiles a déclenché moult agitation et hystérie côté municipalité. Et de se creuser intensément la cervelle ! Qui écrit le Cactus Agathois ? Simple, un groupe d'Agathois(e)s, résolu à stopper la dérive quasi-mafieuse de notre ville. Qui le finance ? Simple, pour moitié nos abonnés, pour le reste les animateurs du Cactus, de leur poche. Qui le distribue ? Aussi simple, plusieurs dizaines de distributeurs bénévoles. Et les sbires du maire de chercher frénétiquement les « traîtres » donneurs d'« infos » au Cactus ! Cette équipe municipale dominée par une clique de quelques profiteurs, de surcroît incompetents, semble ignorer qu'il existe une loi sur le libre accès des citoyens aux documents administratifs. Il faut qu'ils en aient des choses à cacher pour se triturer ainsi les neurones ! En pure perte car tout finit par se savoir ! Le maire aurait dit que le Cactus lui faisait plus de mal que toute l'opposition réunie... Bel éclair de lucidité mais il va falloir qu'il s'habitue à ce que toutes les vérités soient dites !

Moulin des évêques : le maire gaspille l'argent public pour sauver les intérêts d'un « ami »

Même pas achevé, le chantier du Moulin des Evêques a déjà battu un record : celui de l'opacité et des questions sans réponse, avec un dangereux mélange de l'argent public et d'intérêts privés.

Coté finances, c'est la crue ! Une enveloppe globale d'autorisation des travaux passée en quelques mois de 3,1 à... 4,2 millions d'euros, une paille ! La seule acquisition du premier étage destiné à la future salle des fêtes a vu son prix initial grimper de 2 à 2,4 millions d'euros ! Le plus étonnant, c'est la façon dont la ville essaie à tout prix de sauver ce projet mal en point du propriétaire des lieux (qui est aussi celui de l'Intermarché d'Agde, grand « ami » du maire), qui a fait édifier des appartements, dits de standing, au dernier étage de l'immeuble, sur une zone inondable...

A 4000 euros le mètre carré, cette opération immobilière est un flop retentissant. Après un an de commercialisation, pas un de la dizaine de logements prévus n'aurait trouvé acquéreur. De quoi s'étonner ? La « cohabitation » avec une salle des fêtes qui sera forcément bruyante, l'éloignement de tout commerce de proximité, les passages répétés des trains SNCF sur le pont voisin, les risques liés aux inondations décennales, rien à voir avec le « standing » annoncé ! Mais cela ne trouble pas le maire qui, en conseil municipal, a estimé que les détracteurs ne feraient que « pinailler ». Lui ne pinaille pas, il dépense sans compter. Il a d'ailleurs déclaré (ingénuité ou cynisme ?) que sans salle des fêtes municipale, il n'aurait pas été possible de faire des appartements en zone inondable...

Pour sauver cette opération douteuse, la ville multiplie aménagements et combines entre amis. Pour fabriquer un argument de vente, l'actuel parking de la Calade, le seul dernier « poumon » pour le stationnement gratuit près du centre ville, pourrait être totalement ou partiellement supprimé, sous prétexte de réaliser une promenade. Le projet municipal consiste en effet à l'implanter de l'autre

côté du Moulin des Evêques, donc dans un endroit excentré, non sécurisé et, qui plus est, totalement livré aux crues de l'Hérault. Un désastre de plus pour le centre ville !

Autre embrouille, la construction de huit places de parkings supplémentaires (encore pour donner un argument de vente) sur la partie nord du bâtiment. Ajout réalisé sur une parcelle différente de celle du Moulin des Evêques, avec un permis d'abord inexistant, puis bricolé et de toute façon illégal ! Et de plus au mépris complet des recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours, lequel insistait pourtant sur la nécessité de ne pas bétonner les lieux, au risque de remettre en cause la nécessaire perméabilité des sols. Sans doute le maire a-t-il oublié qu'il sera pénalement responsable en cas de préjudice dans cette zone inondable...

Tout ça pour un projet absurde et ruineux ! A 4 millions d'euros, la ville n'aurait-elle pas pu choisir un autre lieu pour sa nouvelle salle des fêtes ? N'aurait-elle pas dû mieux se soucier des deniers publics plutôt que de s'entêter dans une opération immobilière calamiteuse depuis le début ? A cause de ce désastreux moulin, parions que le maire ne va pas tarder à passer à nouveau à la moulinette le contribuable agathois....

Dominique Antonmattei



Directeur de la publication :
Pierre ANTONMATTEI
Dépôt Légal : Avril 2009
Date de parution : Janvier 2010
N°ISSN : en cours
Pour tous vos courriers, écrivez-nous à :
Le Cactus Agathois - BP 620,
34305 Le Cap d'Agde Cedex
ou par mail :
lecactusagathois@free.fr
Tél. 04 67 21 23 25
Imprimé à 16 000 exemplaires sur papier recyclé par
FM Graphic - 34130 Mauguio

Traitement des ordures ménagères : la peste ou le choléra ?

« Il faut traiter nos ordures ménagères de toute urgence ! » déclament les autorités compétentes. Là dessus nous sommes d'accord. Deux solutions nous sont proposées par ces cerveaux hautement qualifiés :

1^{ère} proposition : projet de l'Ecopôle de la Valasse, sur la commune de Montblanc aux portes de Bessan. Enfouissement des déchets sur une zone de 33 hectares avec pour conséquences (soyons brefs) la pollution des nappes d'eau souterraines, la contamination certaine à long terme de l'environnement, sans compter les gênes (embouteillages, pollution, bruit, etc...) provoquées par le défilé continu des camions amenant les déchets. Autre problème : qui dit « collecte et traitement des déchets » dit aussi « appel d'offres » auprès des entreprises qualifiées. Mais où sont les entreprises pouvant postuler ? Aucune sur notre territoire qui soit apte à gérer tout cela. Pourquoi donc avancer un projet avec tant de côtés négatifs pour l'environnement et la vie locale et quasi-impossible à gérer ?

2^{ème} proposition : incinérateur sous procédé de torche à Plasma sur la commune de Saint-Thibery. Projet cher à notre maire, ce qui éveille (désolée, c'est plus fort que moi !) ma très grande méfiance... Système loin d'être au point, car personne ne maîtrise cette technique qui en est juste au niveau expérimental. Cette formule entraînerait également un traitement supplémentaire des ordures des autres agglomérations, trop contentes de se débarrasser à si bon compte de leurs ordures ménagères. Pourquoi donc nous proposer une solution qui n'est pas au point industriellement, onéreuse et très loin d'être sans danger ? Encore une manière de notre maire de « planter » les finances de la ville ? De vouloir faire « parler » de lui par cet « acte avant-gardiste », mais dangereux pour les habitants ?

Des solutions existent pourtant mais notre équipe municipale n'y réfléchit même pas ! Le développement du bio compostage devrait être envisagé localement. Le recyclage des déchets serait

une solution économique, fortement écologique et génératrice d'emplois. Différents sites devraient être créés et développés sur plusieurs endroits du département, ce qui permettrait d'éviter de nombreux transports inutiles et nuisibles. Envisageons la mise en place du tri des déchets dans les grands immeubles et dans le centre ville, arrêtons la suppression progressive des récupérateurs de verre, de cartons et de plastique.

Je m'interroge sur cette soudaine passion de la municipalité pour la torche à plasma. Curieux empressement de la part d'une équipe qui laisse « fleurir » au gré des chemins et des routes d'Agde des décharges sauvages en toute impunité et qui méprise les moyens simples de traitement des déchets pour « glorifier » des projets irréalistes. Derrière tout cela, je devine des intérêts financiers et politiques, mais rien ne nous est expliqué car pour ces manipulateurs, notre avis ne compte pas... Raison de plus pour le faire valoir !

FL

Le petit monde enchanté des brochures municipales

Tous les Agathois reçoivent périodiquement la brochure municipale dite « journal de la ville » - sur un papier à l'évidence fort coûteux - à la gloire du maire et de ses oeuvres. Dans celle d'octobre, portant sur la saison d'été, avouons le tout net, les plumentifs municipaux du léchage de bottes - pour rester convenables - se sont surpassés, et la revue suivante est du même tonneau ! Au Cactus, nous hésitons entre plusieurs sous-titres possibles pour cette revue : genre littéraire, du type « Luxe, calme et volupté » (Baudelaire) ? Non, c'est beaucoup trop cérébral pour notre édile ! Optons plutôt pour du « sous Hollywoodien », du genre « Amour, gloire et beauté », ça lui conviendra tellement mieux...

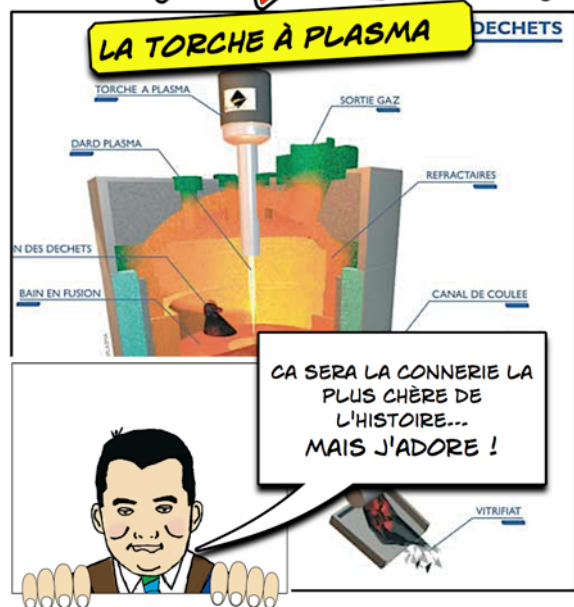
Nous faire prendre pour l'événement du siècle des concerts sur l'Hérault où personne n'entend rien à cause du vent, tellement la scène est mal placée et mal fichue, il en faut du culot ! Nous faire croire que plusieurs jours d'agapes de dizaines d'acteurs de seconde zone (opération « Les Héraults du cinéma »), aux frais des contribuables, c'est bon pour la ville, il en faut de l'estomac ! La chambre régionale des comptes ne s'y était pas trompée : aucune preuve, a-t-elle déjà écrit en substance, que cette « mangeoire cinématographique » ait une quelconque retombée positive pour notre ville !

Et cette brochure de nous vanter les 600 000 euros de travaux au Château Laurens - travaux qui se traînent depuis 10 ans et à ce rythme, il en faudra encore 30 - alors que, par fainéantise et par incurie, cette municipalité n'a pas été fichue de présenter un dossier de rénovation de son patrimoine ancien au titre du programme dit PNRQAD lancé par l'Etat (380 millions d'euros disponibles !), contrairement à Béziers, qui va toucher une subvention très conséquente...

Et ce n'est pas évidemment dans cette revue d'information digne d'une république bananière qu'on pourrait apprendre qu'Agde, est une des **zones record du chômage dans l'Hérault avec 25% de la population active touchée**, information pourtant tirée de statistiques officielles et récentes émanant des pouvoirs publics ! Bref, rien qu'une consternante guimauve !

PA

+ FORT QU'AVATAR



Mirabel(le) et ... tais-toi !

De la poche des contribuables agathois vers celle d'un loubard « ami » de la municipalité

Récemment la mairie aurait découvert qu'un inconnu se serait laissé aller à faire chauffer - illégalement - une carte de crédit au nom de la mairie. De quoi faire des pleins d'essence pour lui et ses petits camarades. La mairie aurait donc, fort logiquement, porté plainte.

Mais - oh surprise ! - le coupable, filmé par une caméra de surveillance, se serait révélé être un des sbires favoris du maire, sbire au casier judiciaire un peu chargé, mais employé municipal (du genre plutôt fictif ?) quand même ! Il aurait dérobé ainsi pour plusieurs centaines d'euros de carburant, excusez du peu ! Que croyez vous qu'il arrivât ? Sanction envers l'intéressé ? Dans n'importe quel magasin, on licencie une caissière pour bien moins que cela... Au moins injonction faite au fautif de rembourser ? Mais vous n'y pensez pas ! La mairie a payé sans barguigner, donc à nos frais, à nous tous contribuables agathois... et a retiré sa plainte ! Quelle belle leçon de civisme pour les enfants des écoles que cette prime à la fraude ! Comme elle est révélatrice, cette étrange et choquante bienveillance de notre municipalité... Echange de services rendus, peut-être ?

De la poche des contribuables agathois vers celle d'un ex-ami du maire

L'ombre de la mairie, sachez le, a longtemps abrité un douloureux cas social. Un ex secrétaire général de la mairie, victime d'une des nombreuses révolutions de ce palais (ou plutôt de cette pétaudière), a été payé pendant des mois à ne rien faire ! Entre 4 ou 5000 euros par mois, tout de même... Naturellement, le Cactus sait qu'en général on ne licencie pas un cadre municipal mais qu'on le recase... et apparemment ça a pris beaucoup de temps (tiens, pourquoi ?)

En revanche, comment se justifie le fait qu'on ait laissé à sa disposition pendant tout ce temps une voiture de fonction et un appartement de fonction, aux frais des contribuables agathois ? Cette faveur insigne aurait-elle servi à acheter son silence sur les multiples illégalités et turpitudes de la municipalité ? Allez, F...B..., il n'est pas trop tard pour faire ton coming out, crache le morceau et le Cactus t'offre un abonnement gratuit pour 5 ans...

Carpostal, encore un dérapage non contrôlé du maire !

Il y a quelque temps, la municipalité nous a tartinés dans ses brochures (relayées par les gazettes habituelles de la complaisance) sur le nouveau marché des transports urbains et interurbains dans l'agglomération. Exit Keolis, et voici Carpostal, une entreprise suisse... On allait voir ce qu'on allait voir !

En effet, on a vu très vite ! Le responsable régional de Carpostal, avec lequel, parmi d'autres, notre brillant édile avait signé en

grand tralala cet accord miracle est allé directement faire un tour en prison, pour affaire de mœurs ! Il a eu tout juste le temps de tenter de baisser la rémunération des conducteurs de bus en différant la prise en compte de leurs accords d'entreprise. Il a fallu que ceux-ci se fâchent - à juste titre, en faisant grève - pour rappeler à la direction le respect des conventions collectives... Mais bravo à notre maire pour son très beau discernement dans ses choix...

La vraie devise de la municipalité d'Ettore : toujours plus laid

Après nous avoir infligé une place du jeu de ballon si minérale et sinistre qu'elle est toujours déserte, défigurée la statue de la belle Agathoise en la barbouillant d'un éclairage en technicolor, encombré la vieille ville de pots rouges en plastique au sommet desquels crèvent stoïquement des arbustes chétifs, la municipalité vient de franchir hardiment un nouveau pas dans l'escalade du mauvais goût. Dernière victime en date, le rond point au bas de la promenade, dont le gazon et les fleurs ont été remplacés par un assemblage particulièrement hideux de graviers rose pâle et jaune aussi pâle. Jusqu'où vont-ils aller ? A quand la cathédrale Saint-Etienne en rouge framboise et Saint-Sever en vert pomme ?



Mirabelle en a cauchemardé, D'Ettore y a songé ?...

Ils nous ont écrit...

Je veux témoigner qu'il n'y a pas que le président d'Agathé qui ne reçoit aucune invitation de la mairie. Nous habitons le centre ville depuis longtemps et nous ne recevons jamais aucun carton...

Je suis d'autant plus étonnée que je figure sur les listes électorales à Agde et que j'y paye mes impôts ! Comme disait Coluche : « nous sommes tous égaux mais certains le sont plus que d'autres »...

M. N, habitante du centre ville

Plage du Grau, tôle sur mer

La municipalité nous bassine régulièrement, force brochures en quadrichromie à l'appui, avec des plans « bidon » de protection de l'environnement et du développement durable. Elle ferait mieux de commencer par appliquer ses propres règlements municipaux !

Le parking du Grau, en bordure de l'embouchure de l'Hérault, est régulièrement envahi, en front de mer, et pas seulement à la belle saison, par des camping cars qui stationnent face à la mer, souvent pendant une longue période. D'où un véritable mur continu de tôle qui bouche la vue sur la plage, au détriment des riverains et de tous les Agathois, dont c'est un des lieux favoris de promenade. Sans même parler des conditions d'hygiène, car, à l'occasion, certains de ces « campeurs » déversent leurs déjections directement sur la plage...

Au Cactus agathois, nous n'avons rien contre les campeurs ni les camping cars. Mais il existe des endroits pour que ces véhicules stationnent. Et force est de constater que la municipalité et en particulier la police municipale font preuve en la matière d'un laxisme particulièrement poussé. Comme d'habitude, la légalité façon mairie d'Agde, c'est-à-dire à géométrie variable...

PA

Quand le député Gilles d'Ettore fait sa publicité personnelle aux frais des contribuables agathois ...

Une page complète du « journal de la ville d'Agde » est consacrée au rapport de la commission présidée par le député d'Ettore à l'Assemblée Nationale sur le thème de « la valorisation du patrimoine : un enjeu majeur pour la France ».

Le président de l'Assemblée nationale ne pouvait désigner meilleur rapporteur, tant l'action de réhabilitation du centre historique d'Agde entreprise par la municipalité est fulgurante et convaincante.

Surtout ne riez pas !

En effet, notre fringant député-maire avait récemment été distingué au titre de la protection et de la réhabilitation du centre-ville historique d'Agde par l'ex-ministre du logement Boutin associée à la Fondation Vinci, cette entreprise nationale de travaux publics et de bâtiment, propriétaire de nombreux parkings payants et très présente sur notre territoire.

Après avoir, avoué-t-il, longuement auditionné le Ministre de la Culture Frédéric Mitterrand, notre député a rendu son rapport préconisant entre autres mesures :

« l'orientation vers l'hébergement de prestige du petit patrimoine, « le développement de produits dérivés et de services annexes afin d'améliorer l'accueil du public dans une logique de rentabilité commerciale,

« la redéfinition du rôle des Architectes des Bâtiments de France (ABF) vers des missions de conseil et de contrôle » en vue de leur retirer bon nombre de prérogatives relatives : à la protection des secteurs sauvegardés dont ils étaient les garants depuis la loi Malraux ; la protection du patrimoine architectural et paysager ; la protection des abords des monuments historiques ...

« l'augmentation du nombre de Zones de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager (ZPPAUP) en limitant simultanément leurs contraintes.

La commission nationale avait pour mission de conduire « une réflexion globale sur les objectifs qui doivent être assignés aux ZPPAUP, pour en faire des outils de valorisation plus efficaces du patrimoine. »

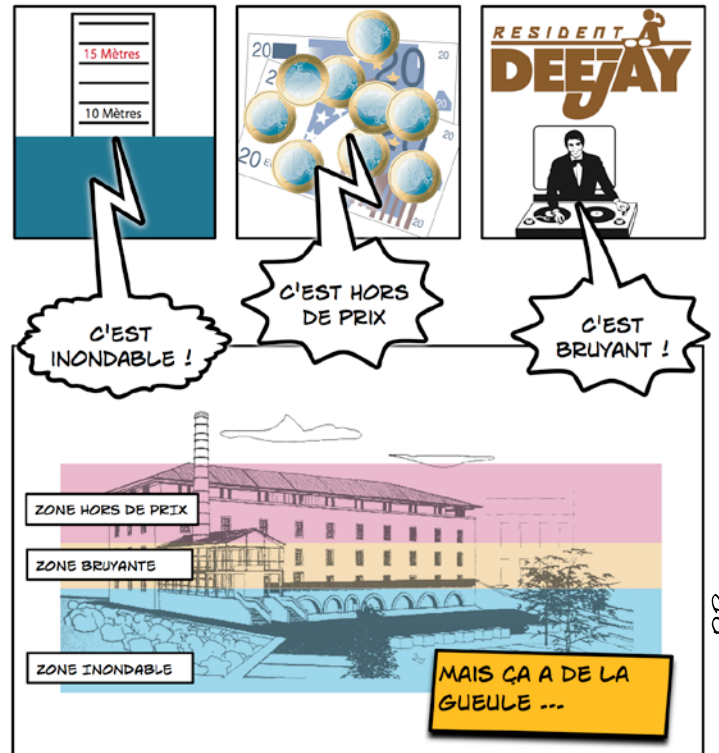
On comprendra qu'elle n'ait pas perdu de temps, car l'objectif est de réformer !

De réformer (traduisez : vider de tout contenu) un droit qui protège notre patrimoine historique et impose le respect des paysages naturels déclarés **d'intérêt public** par la loi du 3 janvier 1977, limite et contraint les ambitions et appétits des promoteurs immobiliers.

Aussi, notre député-maire qui s'y connaît en matière de respect des sites et du patrimoine architectural de notre ville, s'empresse-t-il de préconiser des mesures qui laissent le champ libre aux dérives affairistes et à l'exploitation mercantile du patrimoine et des sites. N'est-il pas là dans son élément ?

Oscar Tourbes

LE MOULIN DES ECHES



PRE

BULLETIN D'ADHÉSION à l'Association Le Cactus Agathois

NOM PRÉNOM

ADRESSE

je désire adhérer et ainsi m'abonner pour un an (5 numéros) et choisis la formule :

10 euros (abonnement) 20 euros (abonnement et maxi soutien)

50 euros (abonnement et méga soutien) 100 euros (abonnement et giga soutien)

Envoyer le chèque à l'ordre de : CACTUS AGATHOIS

BP 620 - 34 305 Le Cap d'Agde Cedex

Signature obligatoire :